



(19)

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 867 767 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
30.09.1998 Bulletin 1998/40(51) Int. Cl.⁶: G03D 15/00

(21) Numéro de dépôt: 97440021.0

(22) Date de dépôt: 28.02.1997

(84) Etats contractants désignés:
AT BE DE FR GB NL• Corjet, Maurice
69870 Pouleles Echarmeaux (FR)(71) Demandeur: Corjet Sàrl
69870 Poule-les-Echarmeaux (FR)(74) Mandataire:
Ropital-Bonvarlet, Claude
Cabinet BEAU DE LOMENIE
51, avenue Jean-Jaurès
B.P. 7073
69301 Lyon Cédex 07 (FR)

(72) Inventeurs:

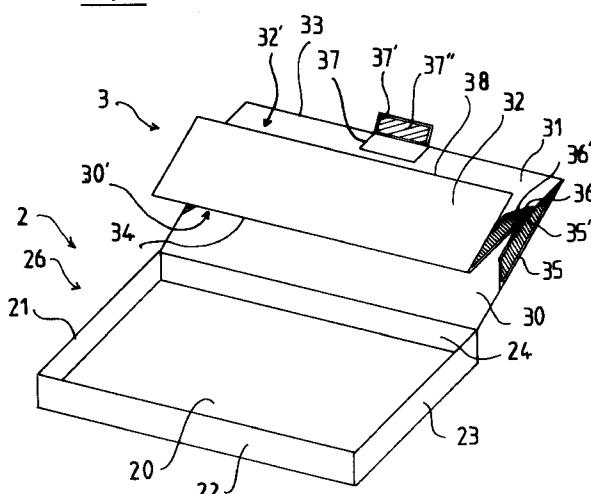
• Corjet, Denis
69620 Letra (FR)

(54) Dispositif d'emballage pour tirages photographiques et négatifs

(57) Dispositif d'emballage en carton ou analogue plié et collé, destiné à permettre le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs.

Il comprend deux parties, un premier feuillett (2) dont les bords (21, 22, 23, 24) sont relevés et pliés à angle droit par rapport à une partie centrale (20) afin de réaliser un récipient comportant un fond et quatre parois latérales pour le stockage des tirages photographiques, et un deuxième feuillett (3) s'articulant sur le premier (2), divisé longitudinalement en trois parties (30, 31, 32) pliées transversalement en accordéon et solidarisées entre elles par leurs bords latéraux par l'intermédiaire de languettes latérales (35, 36), la partie (30) solidaire du récipient (2) faisant office de couvercle, et créant avec la deuxième partie (31) une pochette (30') dans laquelle est introduit un mini album, la deuxième (31) et la troisième (32) parties créant une seconde pochette (32') dans laquelle sont introduits les négatifs.

Fig. 2



Description

La présente invention a pour objet un dispositif d'emballage en carton ou analogue destiné à permettre le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs.

On connaît déjà des dispositifs d'emballage pour tirages photographiques, ils comportent pour la plupart un récipient fermé par un couvercle s'articulant sur un bord dudit récipient.

Ces dispositifs d'emballage sont généralement réalisés en une matière plastique moulée, et certains incorporent avantageusement, dans le couvercle, un compartiment refermable permettant de stocker les négatifs.

Ces dispositifs présentent l'inconvénient d'être d'un coût de fabrication relativement important, notamment en ce qui concerne l'outillage mis en oeuvre.

Pour pallier cet inconvénient il a été proposé des dispositifs d'emballage en carton ou analogue, réalisés par pliages et collages, les tirages photographiques étant placés dans le récipient, tandis que les négatifs sont placés dans une pochette qui peut être collée sur la face interne du couvercle.

Ces dispositifs sont toutefois peu pratiques et surtout, présentent une esthétique moins avantageuse que celle des dispositifs réalisés en matière plastique, notamment du fait que la pochette est rapportée sur le couvercle et que le collage de celle-ci peut être défaillant.

La présente invention a pour but de remédier à ces divers inconvénients en proposant un dispositif d'emballage pour tirages photographiques et négatifs d'un coût de fabrication inférieur à celui des dispositifs existants, et d'une utilisation plus aisée.

Le dispositif d'emballage objet de la présente invention, réalisé en carton ou analogue plié et collé, se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend deux parties, un premier feuillet dont les bords sont relevés et pliés à angle droit par rapport à une partie centrale afin de réaliser un récipient comportant un fond et quatre parois latérales pour le stockage des tirages photographiques, et un deuxième feuillet s'articulant sur le premier, divisé longitudinalement en trois parties pliées transversalement en accordéon et solidarisées entre elles par leurs bords latéraux par l'intermédiaire de languettes latérales, la partie solidaire du récipient faisant office de couvercle, et créant avec la deuxième partie une pochette dans laquelle est introduit un mini album, la deuxième et la troisième parties créant une seconde pochette dans laquelle sont introduits les négatifs.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention, il est réalisé dans un seul flan de carton ou analogue, plié et collé.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention la deuxième partie du couvercle comporte le long du pli commun avec la partie solidaire du récipient, une découpe partielle permettant de

réaliser une languette comportant une zone encollée, destinée à la solidarisation du couvercle sur le récipient.

Selon une autre caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention la partie centrale comporte du couvercle, à une certaine distance du pli commun avec la partie solidaire du récipient, une découpe permettant d'y glisser le bord de la partie extrême.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente un mode de réalisation non limitatif.

Dans le dessin annexé :

- 15 - la figure 1 représente une vue en plan d'un dispositif selon l'invention déplié.
- la figure 2 représente une vue en perspective du même dispositif en cours de pliage.

Si on se réfère à la figure 1 on peut voir un flan de carton 1 permettant de réaliser un dispositif d'emballage selon l'invention.

Le flan 1 est divisé en deux feuillets, un feuillet 2 destiné à la réalisation d'un récipient, et un feuillet 3 destiné à la réalisation d'un couvercle.

Le feuillet 2 comporte, de manière classique, un fond 20 bordé latéralement de bandes 21, 22, 23 et 24 destinées à être pliées à angle droit par rapport au fond 20 afin de réaliser des parois, la solidarisation étant obtenue par collage et au moyen de languettes 25.

Il est à noter que les bandes 21, 22 et 23 sont de largeur double avec un pli de séparation, permettant de rabattre intérieurement la partie externe, et de coller celle-ci sur l'autre partie en recouvrant les languettes 25.

Le feuillet 3 qui s'articule sur le bord de la bande 24, est divisé longitudinalement, par des plis transversaux 33 et 34, en trois parties 30, 31 et 32 de largeur allant en décroissant.

La partie 30, qui s'articule sur la bande 24, comporte latéralement deux languettes 35, tandis que la partie 31, placée entre les parties 30 et 32 comporte également latéralement des languettes 36.

La partie 31 comporte centralement une découpe 37 permettant de créer une languette 37' s'articulant selon le pli 33.

Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que le feuillet 2 est plié et collé pour former un récipient 26 destiné à contenir des tirages photographiques, tandis que le feuillet 3 est en cours de pliage et de collage.

Les languettes 35 sont repliées vers l'intérieur sur la partie 30 et collées sur la partie 31 par l'intermédiaire d'une zone encollée 35', et les languettes 36 sont repliées vers l'intérieur et collées sur la partie 32 par l'intermédiaire d'une zone encollée 36'.

Les parties 30 et 31 créent une pochette 30' destinée à recevoir un mini album, non représenté, contenant une sélection de photos, tandis que les parties 31

et 32 créent une pochette 32' permettant le stockage des négatifs, et qui peut être fermée en introduisant son bord 38 dans une découpe 39 pratiquée dans la partie 31 comme cela est visible sur la figure 1.

Après pliages et collages le feuillet 3 constitue le couvercle qui peut être rabattu sur le récipient 26 et solidarisé à celui-ci par collage sur la bande 22 de la languette 37' qui comporte à cet effet une zone encollée 37'', l'adhésif utilisé permettant plusieurs opérations de collage et décollage.

L'emballage ainsi réalisé peut être complété par l'introduction dans le récipient 26 d'une coque en matière plastique moulée, non représentée, comprenant un compartiment aux dimensions exactes des tirages photographiques.

On notera que le dispositif d'emballage selon l'invention peut également être réalisé en deux parties distinctes, à savoir que les feuillets 2 et 3 peuvent être réalisés séparément puis collés l'un à l'autre, dans ce cas, la bande 24 peut être doublée pour offrir plus de résistance au récipient 26, et la partie 30 comporte une languette transversale destinée à être collée à la bande 24.

Revendications

1. Dispositif d'emballage en carton ou analogue plié et collé, destiné à permettre le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs, caractérisé en ce qu'il comprend deux parties, un premier feuillet (2) dont les bords (21, 22, 23, 24) sont relevés et pliés à angle droit par rapport à une partie centrale (20) afin de réaliser un récipient comportant un fond et quatre parois latérales pour le stockage des tirages photographiques, et un deuxième feuillet (3) s'articulant sur le premier (2), divisé longitudinalement en trois parties (30, 31, 32) pliées transversalement en accordéon et solidarisées entre elles par leurs bords latéraux par l'intermédiaire de languettes latérales (35, 36), la partie (30) solidaire du récipient (2) faisant office de couvercle, et créant avec la deuxième partie (31) une pochette (30') dans laquelle est introduit un mini album, la deuxième (31) et la troisième (32) parties créant une seconde pochette (32') dans laquelle sont introduits les négatifs.
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il est réalisé dans un seul flan (1) de carton ou analogue, plié et collé.
3. Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2 caractérisé en ce que la deuxième partie (31) du couvercle (2) comporte, le long du pli (33) commun avec la partie (30) solidaire de la partie récipient (2), une découpe partielle (37) permettant de réaliser une languette (37') comportant une zone encollée (38''), afin de permettre la solidarisation du

couvercle (2) sur le récipient (3).

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la partie centrale (31) comporte, à une certaine distance du pli (33) commun avec la partie (30) solidaire du récipient (2), une découpe (38) permettant d'y glisser le bord de la troisième partie (32).
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'une coque en matière plastique moulée, comportant un compartiment aux dimensions des tirages photographiques, est placé dans le récipient (2).

15

20

25

30

35

40

45

50

55

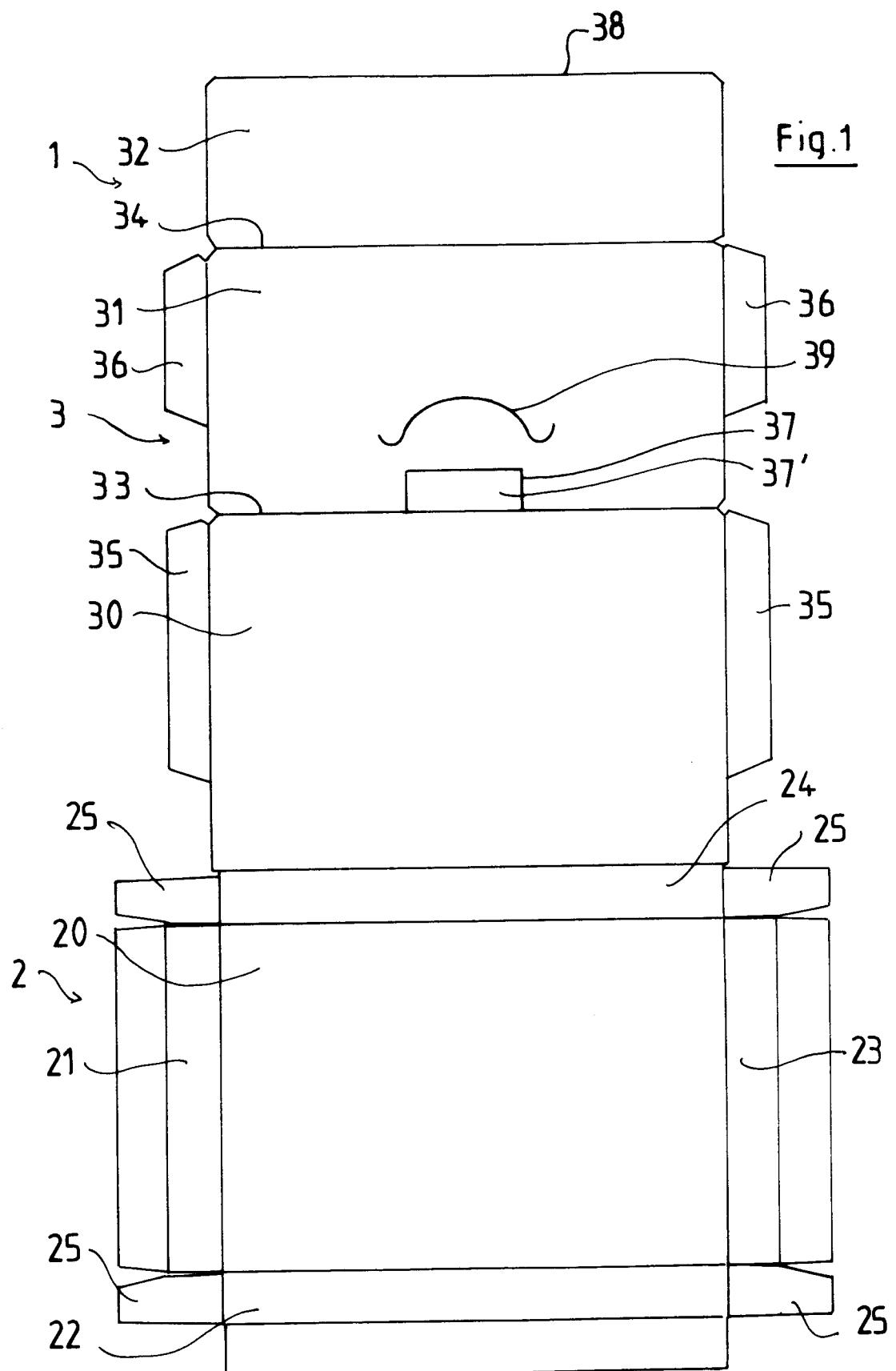
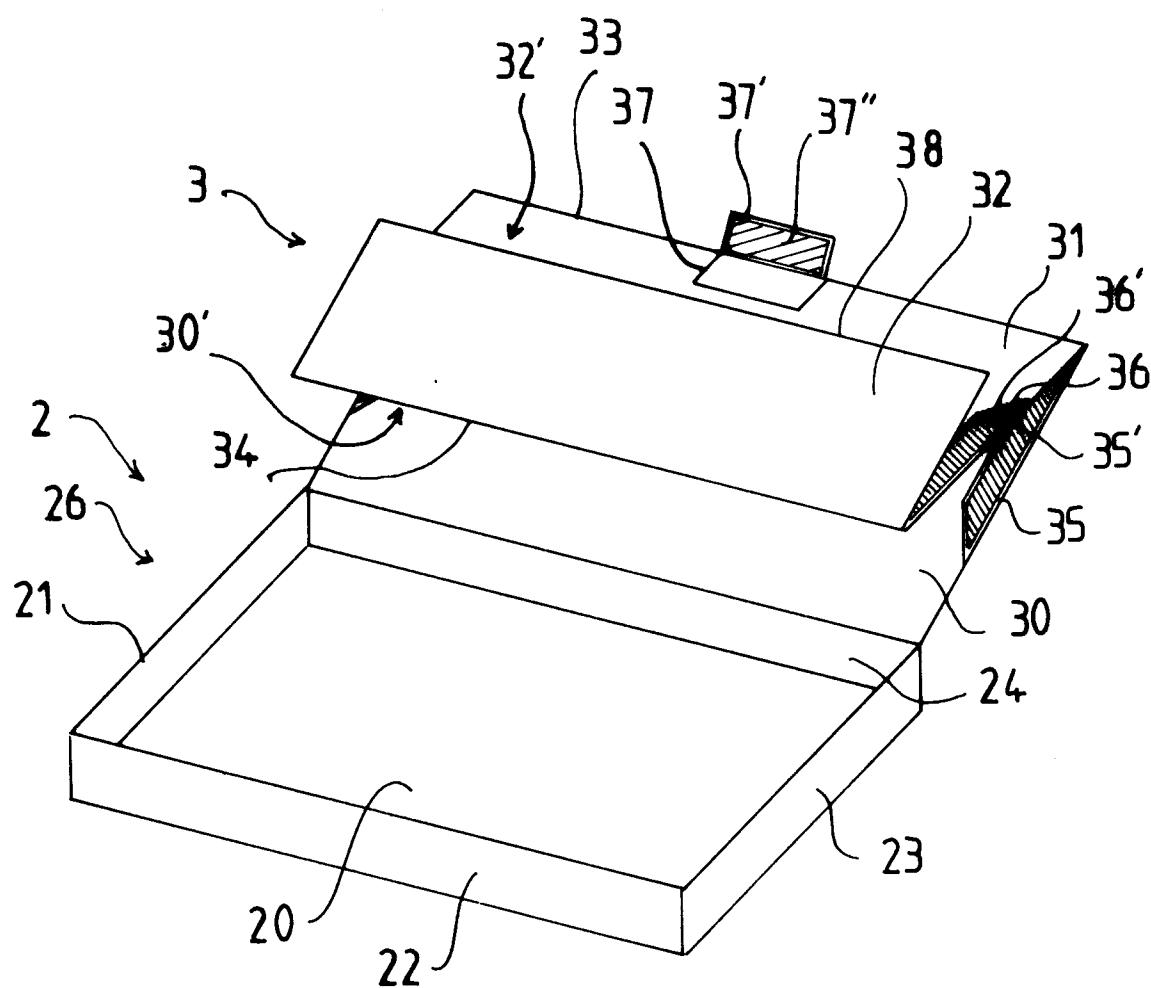


Fig. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 44 0021

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS | | | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6) |
|---|--|--|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | Revendication concernée | |
| A | EP 0 737 892 A (KIESER PAUL DRUCKEREI) 16 octobre 1996 * abrégé; figure 5 * --- | 1-5 | G03D15/00 |
| A | EP 0 735 421 A (AGFA GEVAERT AG) 2 octobre 1996 * revendication 1; figure 1 * --- | 1-5 | |
| A | US 4 836 382 A (SCHREIBER MICHAEL A) 6 juin 1989 * abrégé; figure 1 * --- | 1-5 | |
| A | US 4 047 661 A (KLEIN BERNARD) 13 septembre 1977 * revendication 1; figure 1 * --- | 1-5 | |
| A | US 3 718 276 A (VANDERGRIFT D ET AL) 27 février 1973 * abrégé; figure 1 * ----- | 1-5 | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6) |
| | | | G03D B65D |
| <p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p> | | | |
| Lieu de la recherche | Date d'achèvement de la recherche | Examinateur | |
| LA HAYE | 29 juillet 1997 | Romeo, V | |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES | | | |
| X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire | | T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant | |